

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Considéré le niveau de corrosion avancé du châssis de la voiture en question, la COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour le déclassement de la voiture Wegmann numéro 51 82 22 40 441-1.

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Christine Muller, Marc Schoellen, Michel Pauly, Anne Greiveldinger, Jean Leyder, André Schoellen.

Luxembourg, le 17 novembre 2021